Tunis Re
...your risk is our business

Tunis Re Newsletter

N°44

Premier Trimestre 2023

Action RSE : Aménagement d'une salle informatique à l'ISCAE MANOUBA

EDITORIAL

Avec le dérèglement climatique, l'accélération de la fréquence des catastrophes naturelles et l'aggravation de leur intensité, une mutation à marche forcée de l'économie s'impose.

Le secteur des assurances ne déroge pas à la règle, et doit prévoir de mettre au point de nouvelles couvertures adaptées à ce nouveau contexte climatique qui met les assureurs et les réassureurs sous pression posant la question de l'assurabilité de ce risque à long terme. En effet, l'année 2022 a été marquée par des événements naturels d'une rare intensité touchant l'Europe et le reste du monde, à l'instar de l'ouragan Ian aux États-Unis, la tempête Eunice sur le Nord-Ouest de l'Europe, le séisme à Fukushima au Japon, la sécheresse en Europe, aux États-Unis et en Chine, les inondations au Pakistan, en Inde, en Chine et en Australie.

Selon les dernières estimations, les pertes économiques mondiales liées aux catastrophes naturelles ont atteint 360 Md$, dont 140 Md$ couverts par les assureurs. Un bilan qui confirme que l'année 2022 se positionne comme la cinquième année la plus coûteuse pour les assureurs.
Compte tenu de la multiplication des secousses sismiques enregistrées ces dernières années et notamment le double séisme qui a eu lieu le 6 février 2023 en Turquie et en Syrie, causant le décès de plus de 51 mille personnes, ce phénomène pourrait probablement être favorisé par les répercussions du changement climatique. En effet, selon les experts géodésistes et géophysiciens, « la perte de masse des glaces modifie les tensions au sein de la croûte terrestre ».
Courant la dernière décennie on observe qu'en plus des risques de tremblements de terre, les pays de la plaque anatolienne et du Moyen-Orient sont particulièrement exposés au dérèglement climatique (inondations, sécheresses, tempête ..).

Il est important de souligner que les acteurs du secteur de l'assurance ont la capacité d'être un catalyseur d'un développement plus durable et plus responsable, de par la nature même de leurs activités et leurs capacités à les adapter aux mutations économiques, sociétales et climatiques.

Dans ce cadre, il devient inévitable d'inclure le risque de changement climatique dans la démarche RSE. Il s'agit là d'un véritable enjeu pour les assureurs en tant que facteur potentiel d'amplification des risques traditionnels, susceptible d'affecter l'actif et le passif de leur bilan, et ce, par la détermination du niveau de carbone ou par la notation ESG du secteur d'activité de leurs investissements, et de résilier avec les activités jugées trop polluantes.

Lamia Ben Mahmoud

Le secteur des assurances face à l'inflation :

Enjeux et solutions

Par **Marwa Ben Hassen**

Après plusieurs décennies d'accalmie, la **hausse des prix** a atteint des niveaux record dans quasiment toutes les économies même les plus grandes. Selon le FMI, le taux d'inflation mondial est passé de 4.7% en 2021 à 8.8% en 2022 soit, environ, le double de sa valeur en une année seulement.
Cette nouvelle donne découle essentiellement des facteurs suivants:

La production est la seule réponse à l'inflation

La dette mondiale qui a atteint, en 2019, près de 320% du PIB, un niveau record depuis les années 1950 (259 Trillions USD).

La Banque Mondiale et le FMI ont d'ailleurs souligné qu'une telle situation accentuerait la sensibilité de l'économie.

Cet adage s'est confirmé, d'une part, avec l'arrivée brutale du Covid 19, entrainant **la plus forte récession** jamais connue depuis la Seconde Guerre Mondiale, et, d'autre part, après le déclenchement de la guerre enflammée entre la Russie et l'Ukraine;

La recrudescence des **catastrophes naturelles** aux effets de plus en plus dévastateurs (l'exemple récent du séisme de la Turquie)

Ces facteurs ont occasionné des perturbations sur les chaines d'approvisionnement et causé de fortes pressions sur les prix des matières premières et de l'énergie.

À priori, les projections du FMI tablent sur un retour du taux d'inflation à son niveau d'avant Covid à l'horizon 2025 (voir graphe ci-après), une hypothèse argumentée par la réduction des goulets d'étranglements liés aux restrictions sanitaires.

En revanche, les hausses successives des taux d'intérêt, effectuées par les Banques Centrales afin de juguler l'inflation, ont abouti à une compression de la demande dans plusieurs pays et risquent d'accentuer le spectre d'une récession économique en 2023.

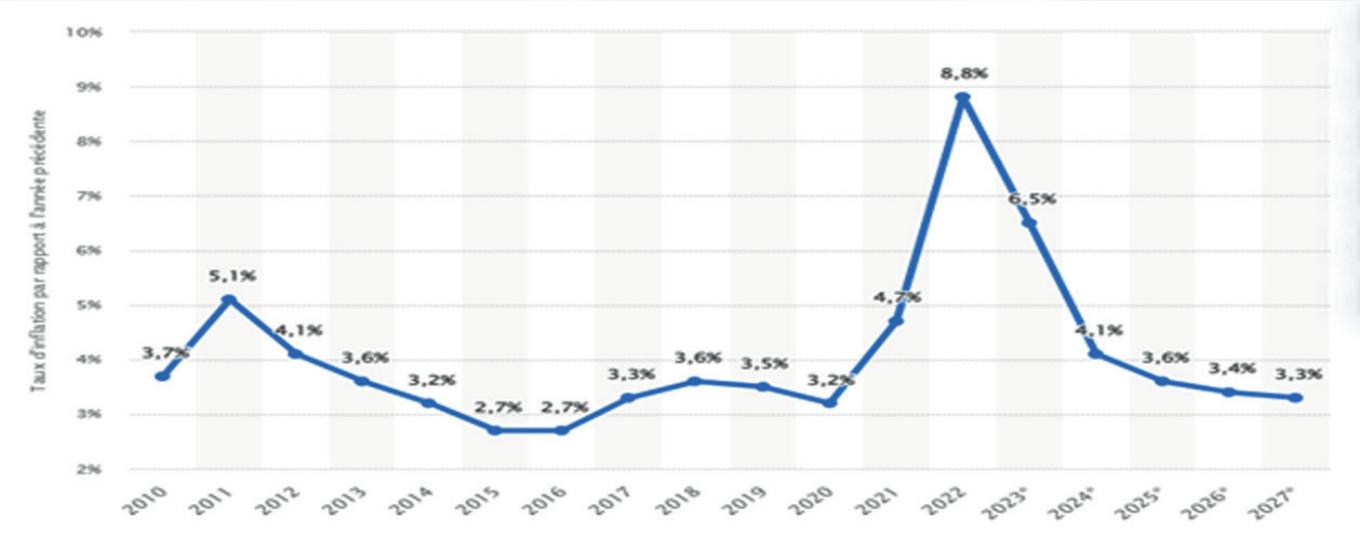

Figure 1: Evolution du taux d'inflation (statista, 2023)

Face à cette tourmente, les professionnels du secteur des assurances ont lancé, à maintes reprises, des réflexions autour de l'impact de l'inflation sur leur activité. Le sujet du choc inflationniste a éveillé l'attention du marché et domine, désormais, toutes les discussions.

En l'occurrence, et selon le dernier baromètre des risques établi, fin 2022, par France Assureurs, les risques liés aux pressions économiques ont gagné deux places dans le classement par rapport à 2022.

Le sujet du choc inflationniste a éveillé l'attention du marché et domine, désormais, toutes les discussions.

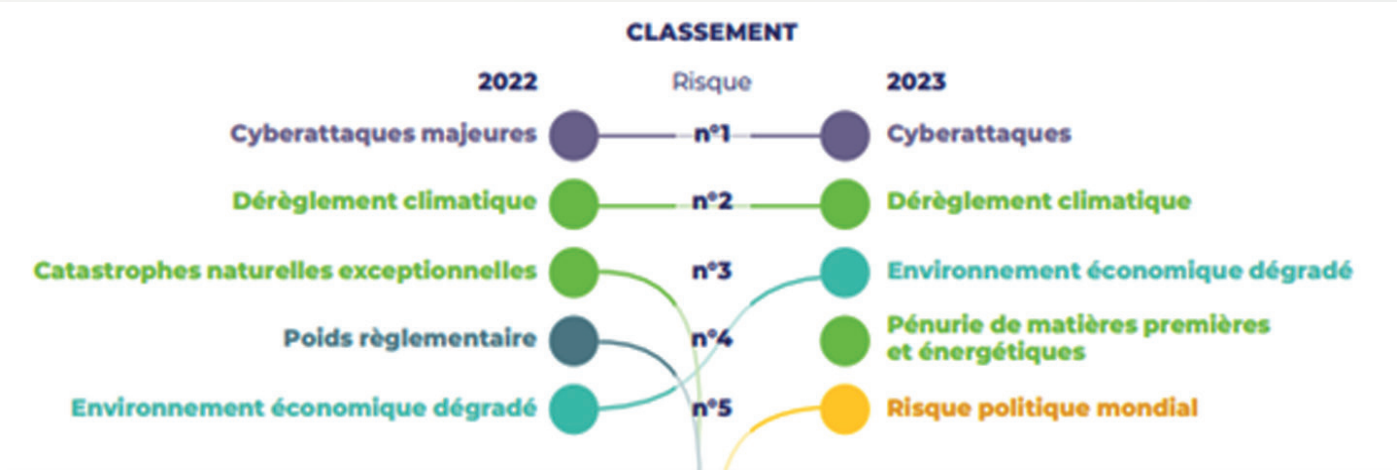

Figure 2 : Risques liés l'activité d'assurance (Cartographie perspective 2023, France Assureurs)

La campagne de renouvellement janvier 2023, est incontestablement l'une des plus difficiles

Par ailleurs, et en relation avec la campagne de renouvellement janvier 2023, les professionnels du marché s'accordent de dire que c'est incontestablement l'une des plus difficiles.

Les tensions inflationnistes et les grosses pertes induites par les catastrophes naturelles, sanitaires et politico-économiques, se sont traduites par une augmentation des coûts des couvertures de réassurance Dommages qui ont été procurées selon des structures modifiées avec, dans quelques cas, la révision à la hausse des rétentions et des priorités. Le renouvellement des traités Dommages a été fait avec un retard par rapport aux délais habituels notamment sur le marché américain.

De surcroit, les réassureurs ont été à même d'exiger un taux de prime minimum par mesure de précaution. Certaines cédantes ont pu, néanmoins, avoir des conditions assouplies en exploitant la qualité de la relation historique qui les relie ux réassureurs dans une vision orientée «bouquet».

Comment l'inflation pourrait-elle influencer le secteur des ssurances et quelles sont les issues possibles pour sortir de la crise à moindres coûts?

Le secteur des assurances est parmi les secteurs les plus sensibles face à l'inflation. Cette proclamation trouve son fondement dans l'inversion du cycle de production qui caractérise l'activité d'assurance. Autrement dit, le coût de la couverture n'est connu qu'après sinistre, auquel moment l'assureur procèderait à des révisions tarifaires si les conditions du marché le permettent (hard ou soft market).

En raison de cette caractéristique, les assureurs font recours à des travaux de modélisation pour anticiper la sinistralité future sur la base de l'historique. Mais comme dans un contexte d'inflation, les tendances sont peu prévisibles, cette approche devient dépourvue de tout sens puisque le passé n'est plus une source suffisante.

L'estimation de la sinistralité future est, donc, le premier des défis posés par l'inflation qui se traduit par une augmentation quasi mécanique de la charge sinistre Le poids de cette charge serait plus lourd sur le bilan du réassureur des couvertures non proportionnelles en l'absence de certains garde-fous comme les clauses d'indexation et de stabilisation.

L'impact est plus conséquent pour les branches à développement long que celles à développement court puisque **l'effet de l'inflation s'accumule au fil des années.** Plus le taux de variation de l'inflation augmente et que la durée écoulée entre la survenance et le règlement du sinistre s'élargit, plus le coût de sinistre s'alourdit.

L'estimation de la sinistralité future est, donc, le premier des défis posés par l'inflation.

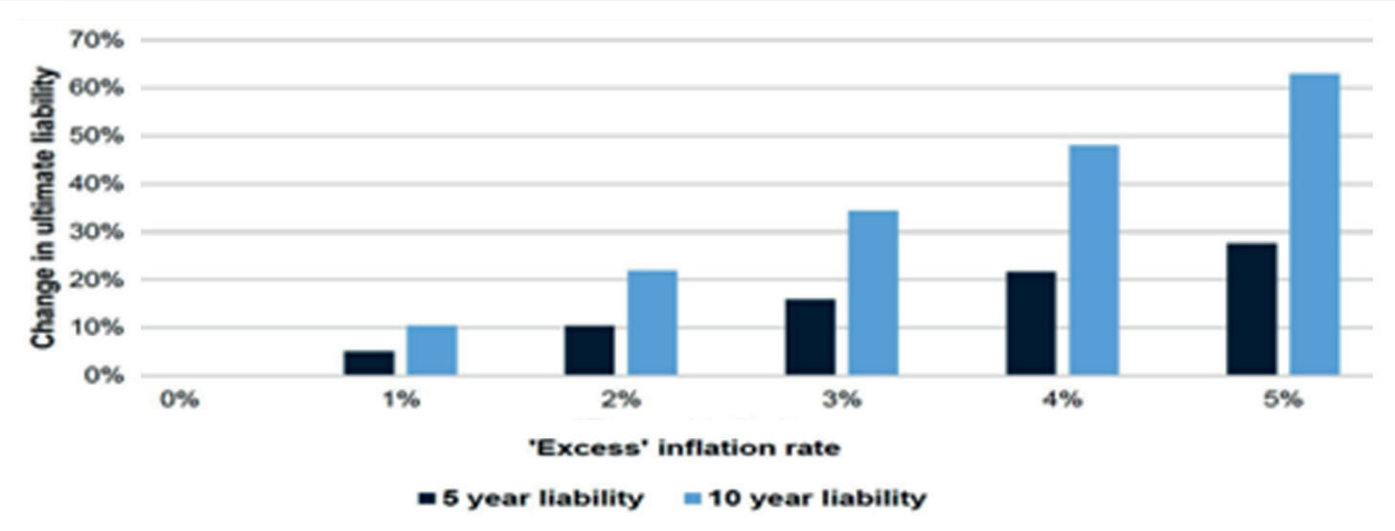

Figure 3: Accumulation de l'effet de l'inflation (Source : Gallagher Re)

Le contrat Responsabilité Civile Automobile est un exemple type des branches à développement long où un sinistre corporel pourrait rester ouvert durant plusieurs exercices en attendant la liquidation des litiges en justice ou la consolidation de l'état de santé de la victime lésée.

Pour ce qui est des branches à développement court à l'instar de l'Incendie et des risques divers, le règlement s'effectue généralement rapidement mais l'impact de l'inflation, bien que réduit, peut être ressenti par la hausse des honoraires d'expertise et des indemnités données par les nouveaux systèmes de responsabilité délictuelle régissant les litiges RC devant les tribunaux **(Inflation Sociale).** Il y a également l'effet de la dégradation du taux de change si les biens incendiés
devaient être commandés depuis l'étranger et que la monnaie locale avait connu une dépréciation **(inflation importée).**

En Assurance Vie, l'impact de l'inflation sur la charge sinistre est moins important. L'indemnisation est souvent forfaitaire et fixée à l'avance quelles que soient les tendances des prix.

En Assurance Vie, l'impact de l'inflation sur la charge sinistre est moins
important. L'indemnisation est souvent forfaitaire et fixée à l'avance quelles quesoient les tendances des prix.

Il n'est pas exclu, néanmoins, que la prestation de l'assureur Vie prenne la forme d'une rente indexée au salaire qui aurait subi des révisions au fil des années à un rythme inattendu.

Dans tous les cas, une sous-estimation de l'impact de l'inflation sur la sinistralité introduirait un biais au niveau de l'estimation des provisions pour sinistres à payer.
Ainsi, les conditions tarifaires seraient inadéquates et ne pourraient refléter la croissance des expositions sous-jacentes des pressions inflationnistes.

Or, comme mentionné plus haut, l'ajustement tarifaire du côté Assureur est tributaire, entre autres, de la conjoncture et est, parfois, soumis au gré des autorités politiques soucieux, en collaboration avec les Banques Centrales, de préserver le pouvoir d'achat du consommateur ébranlé par l'inflation.

En Assurance Vie, l'impact de l'inflation sur la charge sinistre est moins important. L'indemnisation est souvent forfaitaire et fixée à l'avance quelles que soient les tendances des prix.

Dans ce cadre, l'étude de l'élasticité prix de la demande s'avère nécessaire pour anticiper la réaction du marché face à une variation du prix. Cela part du principe qu'au fur et à mesure que les prix augmentent, la demande tend vers la baisse.

Les principaux risques qui émergent de cette situation sont les suivants :

Une situation de **sous-assurance** provenant de la non-équivalence entre les valeurs réelles et les capitaux assurés, auquel cas les clients pourront subir les répercussions de l'application de la règle proportionnelle.

Une situation de **non-assurance** quand les clients choisissent de rester à découvert ou de limiter la couverture aux garanties obligatoires pour faire des économies.

Un frein au développement du secteur des assurances notamment dans les pays en voie de développement où le taux de pénétration laisse encore à désirer

L'effet de l'inflation s'accumule au fil des années.

L'impact du taux d'intérêt sur l'industrie

Pour maitriser l'inflation galopante, les Banques Centrales ont procédé à des augmentations successives des taux d'intérêt, une décision nécessaire, certes, mais risque d'être très couteuse sur le marché des assurances comme pour l'économie en général.

Plusieurs risques émergent de cette situation :

Risque de marché défini comme «le risque qui résulte de la variation des prix de marché des instruments financiers» **(Solvabilité II).**

L'actif des (ré)assureurs est constitué essentiellement par les placements obligataires généralement sûrs car associés à un faible risque de crédit.
Le prix et la volatilité de l'obligation sont tributaires, entre autres, du type de l'obligation (à taux fixe ou variable).

Des variations conséquentes des taux d'intérêt ont causé l'insolvabilité de plusieurs assureurs Vie aux USA (Babbel et Santomero, 1999)

Risque de liquidité ou le risque de ne pas pouvoir réussir la vente rapide des actifs pour honorer les engagements (du côté Assureur et Réassureur) du fait de la baisse de leur valeur sur le marché correspondant ;

Risque de rachat : Le risque est surtout visible en assurance Vie quand, à l'issu d'un arbitrage, les clients procèdent à des rachats massifs pour réinvestir l'épargne constituée à des taux plus profitables, entrainant ainsi la baisse de la valeur d'actif de l'assureur Vie, voire l'effondrement des fonds propres. La faillite récente de la SVB aux USA, bien que cet exemple ne concerne pas une compagnie d'assurance, peut décrire l'enjeu des fluctuations des taux d'intérêt. La faillite est survenue après les retraits massifs de l'épargne pour satisfaire les besoins en liquidité.

Comment réduire l'impact de l'inflation sur l'activité d'assurance et de réassurance

Dans le contexte macroéconomique difficile actuel, **plusieurs actions** peuvent être mises en œuvre pour mitiger l'impact de l'inflation.

Cartographier les risques et les branches selon leur degré de sensibilité et selon le taux de croissance de l'inflation par risque.

Intensifier les campagnes de **sensibilisation** au sujet de la **réévaluation** des capitaux assurés en attirant l'attention des clients sur les enjeux de l'inflation et du risque de sous-assurance.

Nouer des partenariats avec des organisations comme les prestataires des soins médicaux ou des solutions IT afin de développer de nouveaux produits efficients et gagner en termes de marges de bénéfices ;

Étudier la possibilité **d'indexer la prime d'assurance à l'inflation**

En matière de règlement, **simplifier et accélérer** le processus de règlement de sinistres pour les dossiers sans anomalies et encourager les règlements à l'amiable des dossiers dormants.

En matière d'investissement, **diversifier** les types de placement en optant à des investissements immobiliers dont la valeur augmente avec le temps, en réduisant la maturité moyenne des titres obligataires et en privilégiant les obligations ou les actions indexées à l'inflation.

En réassurance non proportionnelle, s'assurer de l'insertion d'une **clause d'indexation et de stabilisation** pour la redistribution des effets de l'inflation entre Assureur et Réassureur en recalculant la priorité et la portée.
En outre, il serait nécessaire de penser à l'application de la clause de commutation pour liquider les sinistres dormants.

En matière de provisionnement, il est opportun de recourir à des modèles qui tiennent compte de l'inflation dans le calcul des provisions pour sinistres à payer.

Parallèlement, certaines provisions techniques comme la **Provision** pour Participation aux Bénéfices et la Provision pour Excédent peuvent permettre d'absorber le choc des fluctuations des taux d'intérêt sur le rendement de leurs actifs.

Conclusion

Cet article a été l'occasion pour discuter de l'impact de l'inflation sur le secteur de l'assurance en passant par ses principales sources.
L'enjeu est certainement de taille surtout que les perspectives ne sont pas encore claires, la situation sanitaire en Chine n'est pas encore maitrisée, le conflit en Ukraine pourrait s'intensifier et la situation de surendettement pourrait s'endurcir.

L'enjeu est certainement de taille surtout que les perspectives ne sont pas encore claires.

Le problème a des retombées sur tous les maillons de la chaine de valeur de l'assurance. Il n'est pas suffisant d'être attentionné aux changements mais le plus important, c'est d'agir de façon proactive et de prendre les mesures nécessaires en temps opportun. Les projections du FMI prévoient une baisse de l'inflation mais il est encore tôt de crier victoire.

Tunis Re est au chevet de la conjoncture internationale et suit avec beaucoup d'attention l'évolution du marché.

Tunis Re est au chevet de la conjoncture internationale et suit avec beaucoup d'attention l'évolution du marché. Nous travaillons en étroite collaboration avec tous les opérateurs du marché local pour éveiller l'attention du public sur les enjeux de l'inflation. La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) a, de son côté, lancé des flashs publicitaires à travers la masse média pour rappeler les assurés de la nécessité de réévaluer les capitaux assurés. L'objectif n'est pas tout à fait simple à atteindre au vu de la conjoncture mais il est nécessaire d'intensifier les actions de sensibilisations et développer des solutions assurantielles adaptées.

ACTUALITES Nationales

Tunis Re Flash Infos

Communiqué de Presse : l'Assemblée Générale Ordinaire de Tunis Re le 04 mai 2023.

Nous informons nos honorable actionnaires que notre Conseil d'Administration lors de sa réunion du jeudi 30 mars 2023, a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice.

Ces états font ressortir des primes émises en évolution de 20% à 195,3 millions de dinars, contre 163,2 millions en 2021 et un bénéfice net record de 19,8 millions de dinars, contre 16,7 millions en 2021, enregistrant ainsi une hausse de 19%.Le Conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,400 dinar par action, contre 0,350 dinars l'année dernière, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le 04 mai 2023.

Fitch Ratings confirme la note «AA» (tun) de Tunis Re avec perspectives stables.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé, en date du 3 Février 2023, la note de solidité financière de Tunis Re à AA (tun) avec perspectives stables. La note nationale de solidité financière de Tunis Re s'explique par sa forte solvabilité. Selon l'agence le récent relèvement de la note de défaut de l'émetteur à long terme de la Tunisie en devises étrangères (IDR) de «CCC» à «CCC+» ne modifie pas son opinion sur le risque de crédit de Tunis Re par rapport à ses pairs du marché local.

Tunis Re équipe un atelier de mosaïques au profit des élèves déficients auditifs de «ASDA».

Fidèle à ses engagements sociétales Tunis Re est fière d'avoir mis en place au profit de l'Association de Soutien aux Déficients Auditifs « ASDA » - sise à Borj cedria, Tunis – un atelier, totalement équipé, dédié à l'art de la mosaïque. L'apprentissage et la formation des élèves de l'association «ASDA» a été assurée bénévolement par l'artiste plasticienne Madame Najiba Maamer.

Indemnisation des victimes des inondations de Nabeul

En vertu de la loi n°2019-24, qui a élargi le champ d'intervention du Fonds de Garantie des Assurés «FGA», à l'indemnisation des dégâts résultant des inondations de 2018, Tunis Re a été chargée de gérer la section dédiée à la réparation des dommages matériels subis par les victimes du gouvernorat de Nabeul.
Ci-après la situation au 24 avril 2023:

Nombre de Dossiers	
Déposés	876
Traités	217
Acceptés	173
Montants approuvés en DT	6 798 340,624
Montants réglés en DT	6 792 692,698

Election d'un nouveau président à la tête de la FTUSA

M. Hassène FEKI a été élu nouveau président de la Fédération Tunisienne des sociétés d'Assurances «FTUSA», succédant ainsi à M. Habib Ben Hassine, annonce la FTUSA dans un communiqué rendu public le 17 avril 2023.

Lutte contre la Fraude

La Fédération tunisienne des sociétés d'assurances a organisé du 6 au 10 mars une formation au profit des cadres de sécurité des différents fils du ministère de l'intérieur sur l'assurance automobile et les moyens de lutter contre la fraude dans le domaine des accidents de la circulation .

La FTUSA appelle à l'actualisation de la valeur des actifs assurés en 2023 :

Dans son communiqué de la presse du 14 Mars 2023 La FTUSA porte à la connaissance du public l'impératif d'actualiser la valeur des actifs assurés auprès des sociétés d'assurances .

Assurances Maghrebia fête son 50ème anniversaire.

Créée en 1973, l'assurance Maghrebia fête cette année son 50ème anniversaire. Une grande cérémonie conçue pour commémorer le 50ème anniversaire a été organisée le vendredi 10 Mars 2023.

ACTUALITES Internationales

Catastrophes naturelles : 2022, année record de pertes pour les assureurs au niveau mondial.

Les catastrophes naturelles ont entraîné 275 milliards d'USD de pertes économiques mondiales en 2022, dont 125 milliards d'USD sont couverts par une assurance.
Les catastrophes naturelles qu'ont été L'ouragan Ian en Floride, les tempêtes de grêle en France, les inondations en Australie et en Afrique du Sud, les tempêtes hivernales en Europe et aux États-Unis ainsi que les sécheresses en Europe, en Chine et en Amérique, ont fait de 2022 la deuxième année consécutive dépassant la barre des 100 milliards de dollars de pertes assurées dues aux catastrophes naturelles.

Maroc : Augmentation du chiffre d'affaires 2022

L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale « ACAPS » a déclaré une hausse des primes émises par les compagnies d'assurances et de réassurance qui ont atteint près de 54,89 milliards de dirhams (MMDH) au cours de l'année 2022, soit une évolution de 9,3% comparativement à 2021.

La Mauritanie hôte des prochaines assemblées générales de la FANAF

La Mauritanie accueillera en février 2024 les assemblées générales de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF).
La candidature mauritanienne a été retenue en marge des dernières assemblées de l'organisation panafricaine tenue du 20 au 24 février 2023 à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC).

Africa Specialty Risks approuvé en tant qu'agent souscripteur (coverholder) Lloyd's

Africa Specialty Risks (ASR), le groupe de réassurance panafricain, a été approuvé en tant qu'agent souscripteur Lloyd's, le principal marché mondial des solutions d'assurance et de réassurance spécialisées.

Arabie saoudite : le marché de l'assurance adopte les normes IFRS 17 et IFRS 9

La Banque centrale saoudienne (SAMA) a annoncé la formalisation de son adoption des normes IFRS 17 - Contrats d'assurance (IFRS 17) et IFRS 9 - Instruments financiers (IFRS 9) par le secteur de l'assurance saoudien.

L'Association des actuaires arabes voit le jour

L'union générale des assureurs arabes a annoncé la naissance de l'Association des actuaires arabes (AAA) le 17 mars, à l'occasion de la réunion organisée au Liban par l'Association des compagnies d'assurance libanaises.

L'objectif de cette initiative est d'offrir plus d'opportunités d'emplois et d'études aux actuaires qualifiés dont le nombre est encore limité dans la région MENA.

AWRIS dévoile sa nouvelle identité visuelle

AWRIS
الصندوق العربي لتأمين أخطار الحرب
Arab War Risks Insurance Syndicate

AWRIS a annoncé l'adoption d'une nouvelle identité visuelle. Cette nouvelle identité corporative incarne la volonté persistante du syndicat de s'aligner sur le marché moderne actuel et de continuer à réaffirmer la qualité des services offerts aux entreprises membres.

Nominations

- **M. Mohammed Amal KAGHAT** a été nommé le 20 février 2023 nommé Directeur Général d'Attijari Assurance Tunisie.

M. Charalampos Mylona a été désigné, en 20 février 2023 , au poste de Directeur Général de l'ADNIC.

- **M. El Hadji Amar Kébé** a été nommé, le le 26 janvier 2023, Directeur Général d'AXA Sénégal.

Fusions Acquisitions

Dar Al Takaful devient Watania International Holding

Après approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 28 Mars 2023, Dar Al Takaful PJSC a annoncé qu'elle avait changé de nom commercial pour devenir «Watania International Holding PJSC»

Conclusion de la fusion entre Oman Qatar Insurance et Vision Insurance.

Oman Qatar Insurance, une filiale de Qatar Insurance Company (QIC), et la société omanaise Vision Insurance ont finalisé leur fusion le 16 février 2023. La transaction a été approuvée par le gouvernement omanais.

AMAN approuve le retrait et la liquidation des portefeuilles d'assurance et la transformation en Société d'investissement

L'assemblée générale de la Dubai Islamic Insurance and Reinsurance Company (AMAN) a approuvé, lors de sa réunion en mois de février 2023, la cessation et la liquidation des portefeuilles d'assurance afin de transformer l'activité de la société en une société d'investissement après l'approbation des autorités officielles concernées».

Manifestations

49ème conférence de l'Organisation Africaine de l'Assurance : Mai 2023

La 49ème Conférence et Assemblée générale de l'Organisation africaine des assurances (OAA) se tiendra du 27 au 31 mai 2023, hôtel El-Aurassi à Alger, Algérie sous le thème : « la contribution de l'assurance aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique» .

Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie Au 31.12.2022

Au **31 Décembre 2022** Le secteur des assurances en Tunisie a été caractérisé par :

(M DT)

	2020	2021	Evol 21/20	31/12/2022	Evol 22/21
Chiffre d'affaires	**2 572**	**2 833**	**10%**	**3 147**	**11%**
Auto	1 112	1 202	8%	1 282	7%
Vie	624	722	16%	879	22%
Autres	836	909	9%	986	8%
indemnisation	**1 349**	**1 636**	**21%**	**1 639**	**0%**
Auto	636	714	12%	761	7%
Vie	204	342	68%	295	-14%
Autres	509	579	14%	583	1%
Nombre de contrats	**2 712 722**	**3 042 096**	**12%**	**3 363 409**	**11%**
Auto	1 577 378	1 813 067	15%	1 923 522	6%
Vie	693 918	728 571	5%	877 188	20%
Autres	441 417	500 458	13%	562 699	12%
Nombre de sinistres	**1 209 783**	**1 293 760**	**7%**	**1 405 796**	**9%**
Auto	216 966	268 779	24%	292 170	9%
Autres	992 817	1 024 981	3%	1 113 626	9%
Placements	6 843	7 550	10%	9 070	20%

Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re
1er Trimestre 2023

Chiffre d'Affaires **61,978 MDT** **+14%**

Prime retenue **49,205 MDT** Taux de rétention **79%**

Tunisie	Etranger
55%	45%
+14%	+13%

Répartition Géographique

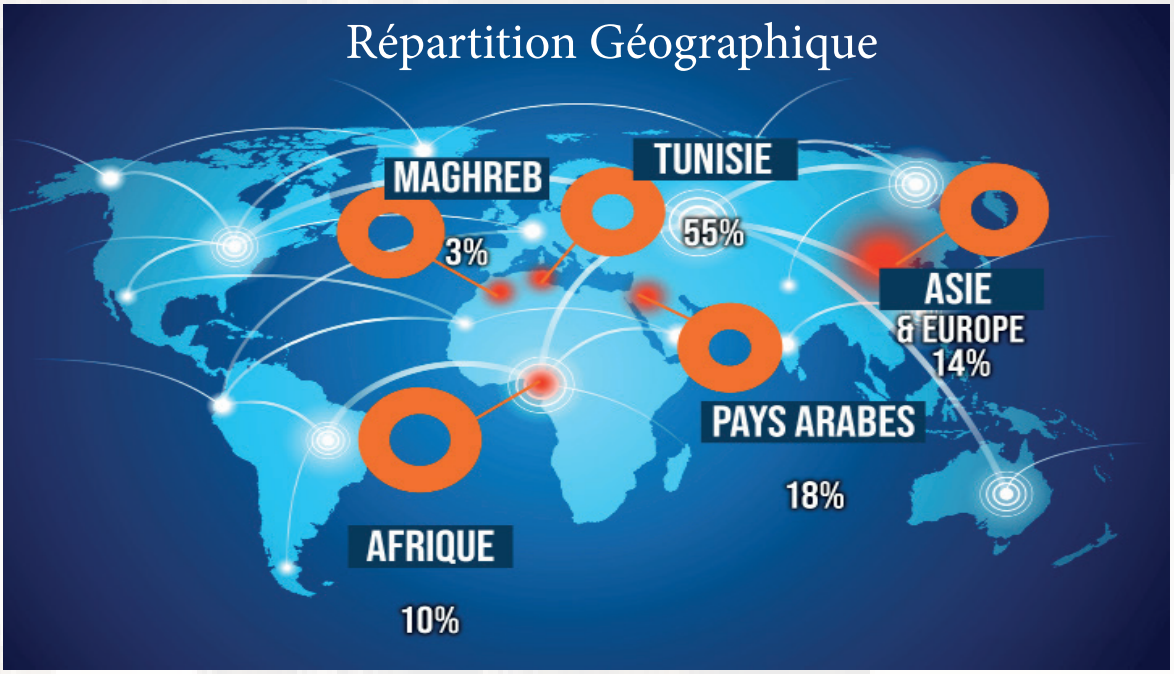

17,874 MDT
Charges sinistres nettes

38% Ratio de sinistralité

Placement

368,856 MDT

Revenus

6,429 MDT

INDICATEURS AU 31 MARS 2023 DES SOCIETES D'ASSURANCES COTÉES EN BOURSE

Compagnie	PRIMES EMISES			CHARGE SINISTRE BRUTE			PRODUITS DE PLACEMENTS		
	mars-23	mars-22	Var%	mars-23	mars-22	Var%	mars-23	mars-22	Var%
STAR	127,349	126,969	0%	64,049	72,165	-11%	21,059	20,027	5%
ASTREE	78,631	91.853	-14%	18,191	15,772	15%	12,384	9,589	29%
BH ASSRANCE	50,568	47,378	7%	23,689	22,478	5%	5,761	4,284	34%
MAGHREBIA	90,618	83,308	9%	33,634	32,393	4%	4,386	4,875	-10%
MAGHREBIA VIE	30,114	28,050	7%	10,240	7,178	43%	7,941	7,725	3%
AMI	46,053	39,282	17%	18,676	23,316	-20%	9,211	6,421	43%
TUNIS RE	61,978	54,553	14%	36,423	18,508	97%	6,429	5,750	12%

Action RSE Tunis Re :
Aménagement d'une salle informatique à l'ISCAE MANOUBA

Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben Mahmoud
Société Tunisienne de Réassurance
12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996
Contact : Direction Marketing Site web : www.tunisre.com.tn Email : mark@tunisre.com.tn